

Première photographie : d'un prévenu, à Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 39

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Première photographie

d'un prévenu, à Lausanne.

Chacun sait que depuis nombre d'années déjà le personnel de notre police a à sa disposition une collection de cartes photographiques donnant le portrait de tous les prévenus qui lui passent ou lui ont passé par les mains, et au sujet desquels cette précaution a paru nécessaire.

Ce moyen de reconnaître un récidiviste et de faciliter les arrestations fut mis en pratique pour la première fois, à Lausanne, en 1853.

Cette année-là, et à plusieurs reprises, des vols avaient été commis dans nos temples; et ces vols étaient accompagnés de circonstances souvent extraordinaires qui dénotaient une bande habile et nombreuse. On ne retrouvait ni les voleurs ni les objets volés; toute trace disparaissait après la perpétration du délit.

On finit cependant par arrêter plusieurs hommes et quelques femmes prévenus d'être auteurs, complices ou receleurs. Le juge de paix de Lausanne instruisit une enquête.

Parmi les prévenus, se trouvait un personnage mystérieux dont on ne pouvait découvrir ni le nom ni les antécédents, et contre lequel il était difficile d'arriver à autre chose qu'à des indices éloignés.

Le juge de paix eut l'idée de faire prendre le portrait de ce prisonnier au moyen du daguerréotype, et en envoya des exemplaires à la police de tous les cantons suisses, ainsi qu'à celle des pays voisins. Mais c'était là un premier essai de ce genre d'investigation dont on n'attendait pas un grand succès. Peu de temps après cependant, ou reçut du Grand-Duché de Bade l'avis que ce portrait avait été reconnu dans un village où l'original avait été élevé; on en donna le nom, accompagné de notes sur sa jeunesse orageuse. L'enquête se continua et l'on put prendre ainsi des renseignements partout où il avait été détenu. Il fut reconnu partout, et partout signalé comme très rusé.

Le prévenu ne put dès lors résister longtemps dans ses dénégations et fit des aveux complets.

Et dès lors que de progrès dans ce domaine d'investigations. Le service d'anthropométrie à Paris en fournit d'admirables exemples. Lorsqu'un individu qui a subi une ou plusieurs condamnations est arrêté, il a tout intérêt à cacher son vrai nom; et c'est pour éviter cette tromperie que, dès 1880, la police parisienne fit photographier les prévenus dès leur entrée en prison. Mais ce moyen ne tarda pas à devenir illusoire, car au bout de cinq ans, 50,000 cartes photographiques étaient déjà réunies, et il devenait à peu près impossible de chercher avec succès dans cette immense collection le portrait d'un individu donné.

Il s'agissait donc de classer toutes ces cartes de façon à ce que les recherches fussent limitées à un groupe assez peu nombreux pour que l'on puisse y reconnaître rapidement un récidiviste.

Voici comment s'y est pris M. Bertillon, l'organisateur et le chef de ce service important :

Les photographies sont partagées d'abord en groupes d'individus de même taille; alors on sait immédiatement dans quel groupe doit être cherchée la carte d'un prévenu. Mais ce groupe est lui-même composé de milliers de photographies. On le subdivise en groupes secondaires basés sur le diamètre antéro-postérieur de la tête, et le champ des recherches est ainsi fort diminué.

Chaque subdivision est elle-même divisée en groupes de troisième ordre basés sur la longueur maxima de la tête; puis en groupes de quatrième ordre basés sur la longueur du pied, et ainsi de suite. — On arrive ainsi à rechercher la photographie d'un récidiviste présumé dans un groupe de cartes assez faible.

C'est ainsi que le récidiviste s'entend dire, au bout de quelques minutes de recherches: « Vous êtes un tel, voici votre portrait. » Or au dos du portrait se trouvent inscrits le nombre et la date des condamnations antérieurement subies par l'inculpé.

Les indications anthropométriques sur lesquelles reposent l'identification d'un prévenu suivant le procédé de M. Bertillon, sont les suivantes :

1° longueur et largeur de la tête;

2° longueur des doigts médium et auriculaire;

3° longueur du pied gauche;

4° longueur de la coudée gauche;

5° longueur de l'oreille droite;

6° hauteur de la taille;

7° longueur de la grande envergure;

8° hauteur du buste et de la taille assis.

Ces indications sont complétées par des notes descriptives concernant la couleur des yeux, des cheveux et de la barbe, le profil du nez et ses dimensions; enfin par le relevé des marques particulières, cicatrices, grains de beauté, etc.

L'arrivée à Lourdes.

Un des collaborateurs du journal *La France* a tracé un tableau des plus saisissants de l'arrivée à Lourdes des milliers de malades attirés par la source merveilleuse. Nos abonnés le liront sans doute avec intérêt. Le voici :

« Quatre heures du matin... en cette moitié de septembre, ce n'est pas encore le jour, et cependant on le sent poindre par derrière les montagnes en larges clartés blafardes qui dessinent le contour des choses. Sur le quai désert de la gare se promènent les brancardiers, reconnaissables à leurs bretelles de l'hospitalité, uniformément marqués de la croix de Genève; dans un coin, les petites voitures, les brancards attendent et les pas résonnent silencieusement sur le long macadam.

» Cependant une clarté rougeâtre traverse la nuit finissante... c'est le train. A peine a-t-il stoppé, que déjà tous les pèlerins, séquestrés, parfois depuis deux jours, dans ces appareils sudorifiques que l'on appelle des wagons, s'élancent sur le débarcadère, s'entassent dans la porte de sortie à l'étroitesse insuffisante!

» Restent les non valides, qui, bon gré, mal gré, doivent attendre le secours d'autrui pour quitter leurs banquettes. Un à un, on en opère la descente, lentement, avec d'innombrables précautions, car le voyage a énérvé les malades et la moindre secousse est pour eux un redoublement de souffrances.

» Et c'est chose pénible et impressionnante que de voir, en cette mi-clarté, ce